

## **BOFIX™**

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
1.0	10.05.2022	800080004005	Date de la première version publiée: 10.05.2022

Corteva Agriscience™ vous encourage à lire et bien comprendre toute la Fiche de Données de Sécurité (FDS) car elle contient des informations importantes. Cette FDS donne en effet aux utilisateurs des informations sur la protection de la santé humaine et sur la sécurité sur le lieu de travail, sur la protection de l'environnement et est une référence pour les interventions d'urgence. Les utilisateurs et les applicateurs des produits doivent en tout premier lieu consulter l'étiquette fixée sur ou accompagnant le contenant du produit. Cette Fiche de Données de Sécurité est conforme aux normes et aux réglementations de la Belgique et ne correspond peut-être pas aux réglementations dans un autre pays.

### **RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise**

#### **1.1 Identificateur de produit**

Nom commercial : BOFIX™

Identifiant Unique De Formulation (UFI) : AM44-A0GQ-9006-RGAC

#### **1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**

Utilisation de la substance/du mélange : Produit phytosanitaire, Herbicide

#### **1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**

##### **IDENTIFICATION DE LA SOCIÉTÉ**

##### **Fabricant/importateur**

Corteva Agriscience Netherlands B.V.  
Zuid-Oostsingel 24D  
4611 BB Bergen op Zoom  
NETHERLANDS

Information aux clients : +31 164 444 000

Adresse e-mail : SDS@corteva.com

#### **1.4 Numéro d'appel d'urgence**

SGS +32 3 575 55 55 OU

+32 3 575 55 55

En cas d'urgence, contactez le Centre Antipoison Belge: +32 70 245 245

## BOFIX™

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
1.0	10.05.2022	800080004005	Date de la première version publiée: 10.05.2022

---

### RUBRIQUE 2: Identification des dangers

#### 2.1 Classification de la substance ou du mélange

##### Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Irritation oculaire, Catégorie 2	H319: Provoque une sévère irritation des yeux.
Sensibilisation cutanée, Sous-catégorie 1B	H317: Peut provoquer une allergie cutanée.
Danger à court terme (aigu) pour le milieu aquatique, Catégorie 1	H400: Très toxique pour les organismes aquatiques.
Danger à long terme (chronique) pour le milieu aquatique, Catégorie 1	H410: Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

#### 2.2 Éléments d'étiquetage

##### Étiquetage (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Pictogrammes de danger :



Mention d'avertissement	:	Attention
Mentions de danger	:	H317 Peut provoquer une allergie cutanée. H319 Provoque une sévère irritation des yeux. H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
Informations Additionnelles sur les Dangers	:	EUH401 Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.
Conseils de prudence	:	<b>Prévention:</b> P261 Éviter de respirer les vapeurs/ aérosols. P280 Portez des gants de protection, des vêtements de protection et des lunettes de protection. <b>Intervention:</b> P302+P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment l'eau pendant au moins 15 minutes. P305 + P351 + P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. P333 + P313 En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin. P337 + P313 Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.

## BOFIX™

Version 1.0      Date de révision: 10.05.2022      Numéro de la FDS: 800080004005      Date de dernière parution: -  
Date de la première version publiée: 10.05.2022

P391 Recueillir le produit répandu.

### Elimination:

SP1 Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage.

SPe1 Pour protéger les eaux souterraines, ne pas appliquer ce produit ou tout autre produit contenant clopyralid entre mi-octobre et mi-mars.

SPa1 Pour éviter le développement de résistance, alterner l'emploi de ce produit avec d'autres ayant un mode d'action différent. Le code HRAC pour le mode d'action des substances actives de ce produit est 4.

SPe2 Afin de protéger les organismes aquatiques, le produit ne peut pas être utilisé sur les parcelles sensibles à l'érosion. Pour la Région flamande et la Région de Bruxelles-Capitale, cela vaut pour les parcelles classées comme "sterk erosiegevoelig". Pour la Région wallonne, cela correspond aux parcelles identifiées avec le code R. Le produit peut néanmoins être utilisé sur ces parcelles à condition que des mesures de lutte contre l'érosion des sols telles que fixées dans les législations régionales soient mises en œuvre.

SPe3 Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée par rapport aux eaux de surface (voir mesures de réduction du risque)

SPe3 Pour protéger les plantes non-ciblées appliquer obligatoirement un pourcentage minimum de réduction de la dérive (voir mesures de réduction du risque).

SPo Ne pas pénétrer dans des cultures/surfaces traitées avant que le dépôt de pulvérisation ne soit complètement sec.

### 2.3 Autres dangers

Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

Informations écologiques: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

Informations toxicologiques: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

## RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

### 3.2 Mélanges

#### Composants

Nom Chimique	No.-CAS No.-CE	Classification	Concentration (% w/w)
--------------	-------------------	----------------	--------------------------

**BOFIX™**

Version 1.0      Date de révision: 10.05.2022      Numéro de la FDS: 800080004005      Date de dernière parution: -  
Date de la première version publiée: 10.05.2022

	No.-Index REACH Numéro d'enregistrement		
sels et esters de MCPA	5221-16-9 226-015-4 607-052-00-9	Acute Tox. 4; H302 Acute Tox. 4; H332 Acute Tox. 4; H312 Aquatic Acute 1; H400 Aquatic Chronic 1; H410	22,05
fluroxypyr-meptyl (ISO)	81406-37-3 279-752-9 607-272-00-5	Aquatic Acute 1; H400 Aquatic Chronic 1; H410  Facteur M (Toxicité aiguë pour le milieu aquatique): 10 Facteur M (Toxicité chronique pour le milieu aquatique): 1	5,46
Sel de monoéthanolamine du clopyralid (*)	57754-85-5 260-929-4	Aquatic Chronic 1; H410  Facteur M (Toxicité chronique pour le milieu aquatique): 10	2,42
Alcohols, C12-14(even numbered), ethoxylated	Non attribuée 01-2119487984-16	Eye Dam. 1; H318 Aquatic Acute 1; H400	>= 10 - < 20
Hydrocarbures, C10, aromatiques, <1% de naphthalène	1189173-42-9  01-2119463583-34-0008, 01-2119463583-34-0009, 01-2119463583-34-0010	STOT SE 3; H336 (Système nerveux central) Asp. Tox. 1; H304 Aquatic Chronic 2; H411	>= 10 - < 20
Poly(oxy-1,2-ethanediyl), .alpha.-sulfo-.omega.-(dodecyloxy)-, ammonium salt	32612-48-9	Skin Irrit. 2; H315 Eye Irrit. 2; H319	>= 1 - < 3
1,2-benzisothiazol-3(2H)-one	2634-33-5 220-120-9 613-088-00-6	Acute Tox. 4; H302 Skin Irrit. 2; H315 Eye Dam. 1; H318 Skin Sens. 1; H317 Aquatic Acute 1; H400 Aquatic Chronic 3; H412  Facteur M (Toxicité	>= 0,0025 - < 0,025

**BOFIX™**

Version 1.0      Date de révision: 10.05.2022      Numéro de la FDS: 800080004005      Date de dernière parution: -  
Date de la première version publiée: 10.05.2022

		aiguë pour le milieu aquatique): 1	
		Limite de concentration spécifique Skin Sens. 1; H317 ≥ 0,05 %	
Substances avec limite d'exposition sur le lieu de travail :			
Ether méthylique du Dipropylène glycol	34590-94-8 252-104-2		≥ 3 - < 10

Pour l'explication des abréviations voir rubrique 16.

**RUBRIQUE 4: Premiers secours**

**4.1 Description des premiers secours**

- Protection pour les secouristes : Les secouristes doivent faire attention à se protéger et utiliser les protections individuelles recommandées (gants résistant aux produits chimiques, protection contre les éclaboussures). S'il existe une possibilité d'exposition référez-vous à la section 8 «Contrôle de l'exposition/protection individuelle» pour les équipements de protection individuelle spécifiques.
- En cas d'inhalation : Sortir la personne à l'air frais. Si elle ne respire plus, appeler un Centre d'Urgence ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle; si le bouche à bouche est pratiqué, utiliser une protection (par exemple un masque de poche, etc.). Appeler un Centre Antipoison ou un médecin pour plus de conseils sur le traitement.
- En cas de contact avec la peau : Retirer les vêtements contaminés. Laver la peau avec du savon et beaucoup d'eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler le Centre Antipoison ou le médecin pour des conseils sur le traitement.  
Laver les vêtements avant de les remettre. Les souliers et autres articles en cuir contaminés ne pouvant être décontaminés doivent être éliminés de façon appropriée.
- En cas de contact avec les yeux : Tenir les yeux ouverts et rincer lentement et doucement pendant 15 à 20 minutes. Après les 5 premières minutes, enlever les verres de contact et continuer de rincer les yeux. Appeler un Centre Antipoison ou un médecin pour des conseils sur le traitement.  
Un lave-oeil d'urgence adéquat doit être disponible dans la zone de travail.
- En cas d'ingestion : Appeler immédiatement un centre antipoison et de toxicovigilance ou un médecin. Ne pas faire vomir à moins que cela ne soit recommandé par le personnel médical ou le centre antipoison. Ne pas faire boire de liquide à la personne. Ne rien

## **BOFIX™**

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
1.0	10.05.2022	800080004005	Date de la première version publiée: 10.05.2022

---

donner par la bouche si la personne est inconsciente.

### **4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés**

Aucun(e) à notre connaissance.

### **4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**

Traitement : Aucun antidote spécifique.  
Le traitement doit viser à surveiller les symptômes et l'état clinique du patient.  
Avoir la Fiche de Données de Sécurité, et si possible, le contenant du produit ou l'étiquette avec vous lorsque vous appelez le Centre Antipoison ou le médecin, ou si vous allez consulter pour un traitement.

---

## **RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**

### **5.1 Moyens d'extinction**

Moyens d'extinction appropriés : Eau pulvérisée  
Mousse résistant à l'alcool  
Dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>)

Moyens d'extinction inappropriés : Ne pas arroser de plein fouet avec un jet d'eau.  
Jet d'eau à grand débit

### **5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**

Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie : Toute exposition à des produits de combustion peut être dangereuse pour la santé.  
Les vapeurs peuvent former des mélanges explosifs avec l'air.  
Ne pas laisser pénétrer l'eau d'extinction contaminée dans les égouts ou les cours d'eau.  
La distance de retour de flamme peut être considérable.

Produits de combustion dangereux : Oxydes d'azote (NO<sub>x</sub>)  
Oxydes de carbone

### **5.3 Conseils aux pompiers**

Équipements de protection particuliers des pompiers : En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome. Utiliser un équipement de protection individuelle.

Méthodes spécifiques d'extinction : Eloigner les contenants de la zone de feu si cela peut se faire sans risque.  
Évacuer la zone.  
Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement proche.  
Les récipients fermés peuvent être refroidis par eau pulvérisée.  
Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les canalisations.  
Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en

## **BOFIX™**

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
1.0	10.05.2022	800080004005	Date de la première version publiée: 10.05.2022

---

vigueur.

Information supplémentaire : Utiliser de l'eau pulvérisée pour refroidir les contenants exposés et la zone affectée par l'incendie jusqu'à ce que le feu soit éteint et que tout danger de reprise soit écarté.  
Ne pas utiliser un jet d'eau concentré, qui pourrait répandre le feu.  
Utiliser de l'eau pulvérisée pour refroidir complètement les conteneurs fermés.  
Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les canalisations.  
Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.

---

### **RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**

#### **6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Précautions individuelles : Utiliser un équipement de protection individuelle.  
Utiliser un équipement de protection approprié. Pour plus d'information, consulter la section 8 «Contrôle de l'exposition et protection individuelle».

#### **6.2 Précautions pour la protection de l'environnement**

Précautions pour la protection de l'environnement : En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions locales.  
Tout déversement dans l'environnement doit être évité.  
Éviter tout déversement ou fuite supplémentaire, si cela est possible en toute sécurité.  
Éviter la dispersion (p.ex. par bac de rétention ou barrières à huile).  
Retenir l'eau de lavage contaminée et l'éliminer.  
Prévenir les autorités locales si des fuites significatives ne peuvent pas être contenues.  
Empêcher de pénétrer dans le sol, les fossés, les égouts, les cours d'eau et l'eau souterraine. Voir section 12 «Informations écologiques».

#### **6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**

Méthodes de nettoyage : À l'aide d'un absorbant approprié, nettoyez les déversements de produits restants.  
Les réglementations locales ou nationales peuvent s'appliquer aux émanations et à l'élimination de cette matière, ainsi qu'aux matières et articles utilisés dans le nettoyage des émanations.

Pour les déversements importants, construisez une digue, ou un espace de confinement pour éviter que le matériau ne s'épande. Si le matériau peut ensuite être pompé,

## **BOFIX™**

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
1.0	10.05.2022	800080004005	Date de la première version publiée: 10.05.2022

Les matériaux récupérés doivent être stockés dans un récipient aéré. L'événement doit empêcher la pénétration de l'eau car une autre réaction avec les matières déversées peut avoir lieu qui pourrait conduire à une surpression du réservoir. Conserver dans des récipients adaptés et fermés pour l'élimination.

Essuyer avec une matière absorbante (p.ex. tissu, laine). Utiliser des outils ne provoquant pas d'étincelles. Contenir et collecter le matériel répandu à l'aide d'un matériau absorbant non combustible, (p.e. sable, terre, terre de diatomées, vermiculite) et le mettre dans un conteneur pour l'élimination conformément aux réglementations locales / nationales (voir chapitre 13). Rabattre les gaz/les vapeurs/le brouillard à l'aide d'eau pulvérisée. Pour plus d'information, consulter la section 13 «Considérations relatives l'élimination».

### **6.4 Référence à d'autres rubriques**

Voir les rubriques: 7, 8, 11, 12 et 13.

## **RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**

### **7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

- Ventilation locale/totale : Utiliser avec une ventilation avec extraction à la source.
- Conseils pour une manipulation sans danger : Éviter la formation d'aérosols. Les personnes susceptibles d'avoir des problèmes de sensibilisation de la peau ou d'asthme, des allergies, des maladies respiratoires chroniques ou récurrentes, ne devraient pas être employées dans aucun des procédés dans lequel ce mélange est utilisé. Prévoir un renouvellement d'air et/ou une ventilation suffisante dans les ateliers. Ne pas inhaler les vapeurs/poussières. Ne pas fumer. À manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité. Éviter l'exposition - se procurer des instructions spéciales avant l'utilisation. Ne pas manger, fumer ou boire dans la zone de travail. Éviter le contact avec la peau et les vêtements. Éviter de respirer les vapeurs ou le brouillard. Ne pas avaler. Éviter tout contact avec les yeux. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Maintenir le récipient fermé de manière étanche. Tenir à l'écart de la chaleur et des sources d'ignition. Éviter l'accumulation de charges électrostatiques. Prenez soin de prévenir les déversements, les déchets et de minimiser les rejets dans l'environnement. Utiliser un équipement de protection approprié. Pour plus



**BOFIX™**

Version 1.0      Date de révision: 10.05.2022      Numéro de la FDS: 800080004005      Date de dernière parution: -  
Date de la première version publiée: 10.05.2022

d'information, consulter la section 8 «Contrôle de l'exposition et protection individuelle».

**7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs : Stocker dans un récipient fermé. Défense de fumer. Refermer soigneusement tout récipient entamé et le stocker verticalement afin d'éviter tout écoulement. Conserver dans des conteneurs proprement étiquetés. Stocker en tenant compte des législations nationales spécifiques.

Précautions pour le stockage en commun : Oxydants forts  
Explosifs  
Gaz

Matériel d'emballage : Matière non-appropriée: Aucun(e) à notre connaissance.

**7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)**

**RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle**

**8.1 Paramètres de contrôle**

**Limites d'exposition professionnelle**

Composants	No.-CAS	Type de valeur (Type d'exposition)	Paramètres de contrôle	Base
Ether méthylique du Dipropylène glycol	34590-94-8	Valeurs limites - huit heures	50 ppm 308 mg/m3	2000/39/EC
Information supplémentaire: Identifie la possibilité d'absorption significative à travers la peau, Indicatif				
		Valeur limite	50 ppm 308 mg/m3	BE OEL
Information supplémentaire: La résorption de l'agent, via la peau, les muqueuses ou les yeux, constitue une partie importante de l'exposition totale. Cette résorption peut se faire tant par contact direct que par présence de l'agent dans l'air.				
		Valeur limite de moyenne d'exposition	10 ppm	Dow IHG
		Valeur limite à courte terme	30 ppm	Dow IHG

**Dose dérivée sans effet (DNEL) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006:**

Nom de la substance	Utilisation finale	Voies d'exposition	Effets potentiels sur la santé	Valeur
Ether méthylique du Dipropylène glycol	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	310 mg/m3
	Travailleurs	Contact avec la peau	Long terme - effets systémiques	65 mg/kg p.c./jour
	Consomma-	Inhalation	Long terme - effets	37,2 mg/m3

**BOFIX™**

Version 1.0      Date de révision: 10.05.2022      Numéro de la FDS: 800080004005      Date de dernière parution: -  
Date de la première version publiée: 10.05.2022

	teurs		systemiques	
	Consomma- teurs	Contact avec la peau	Long terme - effets systemiques	15 mg/kg p.c./jour
	Consomma- teurs	Ingestion	Long terme - effets systemiques	1,67 mg/kg p.c./jour

**Concentration prédite sans effet (PNEC) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006:**

Nom de la substance	Compartiment de l'Environnement	Valeur
Ether méthylique du Dipropylène glycol	Eau douce	19 mg/l
	Sédiment marin	1,9 mg/l
	Utilisation/rejet intermittent(e)	190 mg/l
	Station de traitement des eaux usées	4168 mg/l
	Sédiment d'eau douce	70,2 mg/kg
	Sédiment marin	7,02 mg/kg
	Sol	2,74 mg/kg

**8.2 Contrôles de l'exposition**

**Mesures d'ordre technique**

Utiliser une ventilation locale par aspiration ou d'autres mesures d'ordre technique afin de maintenir les concentrations atmosphériques sous les valeurs limites d'exposition. S'il n'y a pas de valeur limite d'exposition applicable, une ventilation générale devrait être suffisante pour la plupart des opérations.

Une ventilation locale par aspiration peut s'avérer nécessaire pour certaines opérations.

**Équipement de protection individuelle**

Protection des yeux : Porter des lunettes étanches contre les agents chimiques. Les lunettes pour travaux chimiques doivent être conformes à la norme EN 166 ou à une norme équivalente.

Protection des mains

Remarques : Utiliser des gants homologués EN 374 résistants aux produits chimiques: gants de protection contre les produits chimiques et les micro-organismes. Des exemples de matières préférées pour des gants étanches comprennent: Polyéthylène. Ethylvinylalcool laminé ("EVAL"). Chlorure de polyvinyle ("PVC" ou "vinyle"). Caoutchouc styrène/butadiène. Viton. Exemples de matières acceptables pour des gants étanches: Butyl caoutchouc. Polyéthylène chloré. Caoutchouc naturel ("latex"). Néoprène. Caoutchouc nitrile/butadiène ("nitrile" ou "NBR"). Pour un contact prolongé ou fréquemment répété, des gants de classe de protection 5 ou de classe supérieure (temps de passage supérieur à 240 minutes selon la norme EN 374) sont recommandés. Pour un contact bref, des gants de classe de protection 3 ou de classe supérieure (temps de passage supérieur à 60 minutes selon la norme EN 374) sont recommandés. L'épaisseur des gants n'est pas un bon indicateur du niveau de protection qu'un gant peut procurer contre les substances chimiques vu que ce niveau de protection dépend fortement de la composition spécifique du matériel à partir duquel le gant est fabriqué. En fonction du mo-

## BOFIX™

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
1.0	10.05.2022	800080004005	Date de la première version publiée: 10.05.2022

dèle et du type de matériel, l'épaisseur du gant doit en général être supérieure à 0.35 mm pour offrir une protection suffisante lors de contacts prolongés et fréquents aux substances. À titre d'exception à cette règle générale, il est connu que les gants stratifiés multicouches de moins de 0.35 mm d'épaisseur peuvent offrir une protection prolongée. Les autres matières composant les gants d'une épaisseur inférieure à 0.35 mm peuvent offrir une protection suffisante seulement en cas de bref contact. **AVERTISSEMENT:** Le choix du type de gants pour l'application donnée et pour la durée d'utilisation en milieu de travail doit aussi tenir compte de tous les facteurs pertinents suivants (sans en exclure d'autres): autres produits chimiques utilisés, exigences physiques (protection contre les coupures/perforations, dextérité, protection thermique), réactions corporelles potentielles aux matériaux des gants, ainsi que toutes les directives et spécifications fournies par le fournisseur de gants.

- Protection de la peau et du corps : Porter des vêtements de protection chimiquement résistants à ce produit. Le choix d'équipements spécifiques tels qu'un écran facial, des gants, des bottes, un tablier ou une combinaison de protection complète sera fait en fonction du type d'opération.
- Protection respiratoire : Une protection respiratoire doit être portée lorsqu'il y a une possibilité de dépassement des valeurs limites d'exposition. S'il n'y a pas de valeur limite d'exposition applicable, porter une protection respiratoire lorsque des effets indésirables tels qu'une irritation respiratoire, une sensation d'inconfort, se manifeste, ou lorsque cela est indiqué dans l'évaluation des risques du poste de travail.  
Dans la plupart des cas, aucune protection respiratoire ne devrait être nécessaire; cependant, si un malaise est ressenti, utiliser un appareil respiratoire filtrant homologué.

## RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

- Etat physique : Liquide
- Couleur : Jaune à brun
- Odeur : Aromatique
- Seuil olfactif : Aucune donnée d'essais disponible
- Point/intervalle de fusion : Non applicable aux liquides
- Point de congélation : Aucune donnée d'essais disponible
- Point/intervalle d'ébullition : Aucune donnée d'essais disponible

## BOFIX™

Version 1.0      Date de révision: 10.05.2022      Numéro de la FDS: 800080004005      Date de dernière parution: -  
Date de la première version publiée: 10.05.2022

---

Inflammabilité	:	Non applicable aux liquides
Limite d'explosivité, supérieure / Limite d'inflammabilité supérieure	:	Aucune donnée d'essais disponible
Limite d'explosivité, inférieure / Limite d'inflammabilité inférieure	:	Aucune donnée d'essais disponible
Point d'éclair	:	> 100 °C Méthode: Pensky-Martens, coupelle fermée, ASTM D 93, coupelle fermée
Température d'auto-inflammabilité	:	Aucun(e) en-dessous de 400°C
pH	:	6,8 Concentration: 1 % Méthode: CIPAC MT 75.2
Viscosité	:	
Viscosité, cinématique	:	31 mm <sup>2</sup> /s (40 °C) 72,3 mm <sup>2</sup> /s (20 °C)
Solubilité(s)	:	
Hydrosolubilité	:	Emulsion
Pression de vapeur	:	Aucune donnée d'essais disponible
Densité	:	1,088 gcm <sup>3</sup>
Densité de vapeur relative	:	Aucune donnée d'essais disponible

### 9.2 Autres informations

Explosifs	:	Non Méthode: CEE A14
Propriétés comburantes	:	Non
Taux d'évaporation	:	Aucune donnée d'essais disponible
Tension superficielle	:	29,5 mN/m, 20 °C, Méthode A5 de la CE

---

## RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

### 10.1 Réactivité

Non classé comme danger de réactivité.

## BOFIX™

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
1.0	10.05.2022	800080004005	Date de la première version publiée: 10.05.2022

---

### 10.2 Stabilité chimique

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.  
Stable dans des conditions normales.

### 10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses : Stable dans les conditions recommandées de stockage.  
Pas de dangers particuliers à signaler.  
Des vapeurs peuvent former un mélange explosif avec l'air.

### 10.4 Conditions à éviter

Conditions à éviter : Chaleur, flammes et étincelles.

### 10.5 Matières incompatibles

Matières à éviter : Acides forts  
Des bases fortes

### 10.6 Produits de décomposition dangereux

Oxydes de carbone

---

## RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

### 11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

#### Toxicité aiguë

##### Produit:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat, mâle): > 3.500 mg/kg  
Méthode: OCDE ligne directrice 401

DL50 (Rat, femelle): 3.552 mg/kg  
Méthode: OCDE ligne directrice 401

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat, mâle et femelle): > 5,52 mg/l  
Durée d'exposition: 4 h  
Atmosphère de test: poussières/brouillard  
Méthode: OCDE ligne directrice 403  
Symptômes: Pas de mortalité à cette concentration.  
Evaluation: La substance ni le mélange ne présente une toxicité aiguë par inhalation

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 (Rat, mâle): > 2.000 - < 5.000 mg/kg  
Méthode: OCDE ligne directrice 402

DL50 (Rat, femelle): 4.039 mg/kg  
Méthode: OCDE ligne directrice 402

##### Composants:

sels et esters de MCPA:

## **BOFIX™**

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
1.0	10.05.2022	800080004005	Date de la première version publiée: 10.05.2022

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): 500 mg/kg  
Remarques: Pour un ou des produits semblables:

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat): 1,5 mg/l  
Durée d'exposition: 4 h  
Atmosphère de test: poussières/brouillard  
Remarques: Pour un ou des produits semblables:

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 (Rat): 1.100 mg/kg  
Remarques: Pour un ou des produits semblables:

### **fluroxypyr-meptyl (ISO):**

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): > 2.000 mg/kg  
Symptômes: Pas de mortalité à cette concentration.  
Evaluation: La substance ou le mélange ne présente pas de toxicité orale aiguë

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat, mâle et femelle): > 1,16 mg/l  
Durée d'exposition: 4 h  
Atmosphère de test: poussières/brouillard  
Symptômes: Pas de mortalité à cette concentration.  
Evaluation: La substance ni le mélange ne présente une toxicité aiguë par inhalation  
Remarques: Concentration maximale pouvant être atteinte..

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 (Lapin): > 2.000 mg/kg  
Symptômes: Pas de mortalité à cette concentration.  
Evaluation: La substance ou le mélange ne présente pas de toxicité aiguë par la peau

### **Sel de monoéthanolamine du clopyralid (\*):**

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): > 5.000 mg/kg

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat): > 2,6 mg/l  
Durée d'exposition: 4 h  
Atmosphère de test: poussières/brouillard  
Evaluation: La substance ni le mélange ne présente une toxicité aiguë par inhalation  
Remarques: Concentration maximale pouvant être atteinte..

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 (Lapin): > 2.000 mg/kg  
Symptômes: Pas de mortalité à cette concentration.  
Evaluation: La substance ou le mélange ne présente pas de toxicité aiguë par la peau

### **Alcohols, C12-14(even numbered), ethoxylated:**

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): > 2.000 mg/kg  
Evaluation: La substance ou le mélange ne présente pas de toxicité orale aiguë

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat): 5.000 mg/l

## BOFIX™

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
1.0	10.05.2022	800080004005	Date de la première version publiée: 10.05.2022

---

Durée d'exposition: 4 h  
Atmosphère de test: vapeur  
Evaluation: La substance ni le mélange ne présente une toxicité aiguë par inhalation

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 (Rat): > 2.000 mg/kg  
Evaluation: La substance ou le mélange ne présente pas de toxicité aiguë par la peau

### **Hydrocarbures, C10, aromatiques, <1% de naphthalène:**

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): > 5.000 mg/kg  
Remarques: Pour un ou des produits semblables:

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat): > 4,688 mg/l  
Durée d'exposition: 4 h  
Atmosphère de test: vapeur  
Evaluation: La substance ni le mélange ne présente une toxicité aiguë par inhalation  
Remarques: Pour un ou des produits semblables:  
Concentration maximale pouvant être atteinte..

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 (Lapin): > 2.000 mg/kg  
Evaluation: La substance ou le mélange ne présente pas de toxicité aiguë par la peau  
Remarques: Pour un ou des produits semblables:

### **Poly(oxy-1,2-ethanediyl), .alpha.-sulfo.-omega.-(dodecyloxy)-, ammonium salt:**

Toxicité aiguë par voie orale : Remarques: Faible toxicité par ingestion.  
L'ingestion accidentelle de petites quantités durant les opérations normales de manutention ne devrait pas provoquer de lésions; cependant, de grandes quantités ingérées peuvent en provoquer.  
Peut provoquer des nausées et des vomissements.

DL50 (Rat): > 2.000 mg/kg

Toxicité aiguë par voie cutanée : Remarques: Un contact prolongé avec la peau ne devrait pas entraîner l'absorption de doses nocives.

DL50 (Rat): > 2.000 mg/kg

### **1,2-benzisothiazol-3(2H)-one:**

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): 675,3 mg/kg

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat): 0,25 mg/l  
Durée d'exposition: 4 h  
Atmosphère de test: poussières/brouillard  
Evaluation: La substance ni le mélange ne présente une toxicité aiguë par inhalation

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 (Lapin): > 5.000 mg/kg

## **BOFIX™**

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
1.0	10.05.2022	800080004005	Date de la première version publiée: 10.05.2022

---

née

### **Ether méthylique du Dipropylène glycol:**

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): > 5.000 mg/kg

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat): 3,35 mg/l  
Durée d'exposition: 7 h  
Atmosphère de test: vapeur  
Symptômes: Pas de mortalité à cette concentration.  
Evaluation: La substance ni le mélange ne présente une toxicité aiguë par inhalation

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 (Lapin): 9.510 mg/kg

### **Corrosion cutanée/irritation cutanée**

#### **Produit:**

Espèce : Lapin  
Méthode : OCDE ligne directrice 404  
Résultat : Pas d'irritation de la peau

#### **Composants:**

##### **fluroxypyr-meptyl (ISO):**

Espèce : Lapin  
Résultat : Pas d'irritation de la peau

##### **Poly(oxy-1,2-ethanediyl), .alpha.-sulfo-.omega.-(dodecyloxy)-, ammonium salt:**

Résultat : Irritation de la peau

##### **1,2-benzisothiazol-3(2H)-one:**

Espèce : Lapin  
Résultat : Irritation de la peau

### **Ether méthylique du Dipropylène glycol:**

Espèce : Lapin  
Résultat : Pas d'irritation de la peau

### **Lésions oculaires graves/irritation oculaire**

#### **Produit:**

Espèce : Lapin  
Méthode : OCDE ligne directrice 405  
Résultat : Irritation des yeux



## **BOFIX™**

Version 1.0      Date de révision: 10.05.2022      Numéro de la FDS: 800080004005      Date de dernière parution: -  
Date de la première version publiée: 10.05.2022

---

### **Composants:**

#### **Sel de monoéthanolamine du clopyralid (\*):**

Espèce : Lapin  
Résultat : Pas d'irritation des yeux

#### **Alcohols, C12-14(even numbered), ethoxylated:**

Espèce : Lapin  
Résultat : Corrosif

#### **Poly(oxy-1,2-ethanediyl), .alpha.-sulfo-.omega.-(dodecyloxy)-, ammonium salt:**

Résultat : Irritation des yeux

#### **1,2-benzisothiazol-3(2H)-one:**

Espèce : Lapin  
Résultat : Corrosif

#### **Ether méthylique du Dipropylène glycol:**

Espèce : Lapin  
Résultat : Pas d'irritation des yeux

### **Sensibilisation respiratoire ou cutanée**

#### **Produit:**

Type de Test : Test de Maximalisation  
Espèce : Cochon d'Inde  
Evaluation : Le produit est un sensibilisant de la peau, sous-catégorie 1B.  
Méthode : OCDE ligne directrice 406

### **Composants:**

#### **sels et esters de MCPA:**

Remarques : Pour cette famille de produits, des études de sensibilisation effectuées sur des cobayes ont donné des résultats négatifs.

#### **fluroxypyr-meptyl (ISO):**

Espèce : Cochon d'Inde  
Evaluation : Ne provoque pas de sensibilisation de la peau.

#### **Sel de monoéthanolamine du clopyralid (\*):**

Espèce : Souris  
Evaluation : Ne provoque pas de sensibilisation de la peau.

#### **Alcohols, C12-14(even numbered), ethoxylated:**

Espèce : Cochon d'Inde  
Résultat : Ne provoque pas de sensibilisation de la peau.

## **BOFIX™**

Version 1.0      Date de révision: 10.05.2022      Numéro de la FDS: 800080004005      Date de dernière parution: -  
Date de la première version publiée: 10.05.2022

---

### **Hydrocarbures, C10, aromatiques, <1% de naphthalène:**

Remarques : Pour un ou des produits semblables:  
N'a pas provoqué de réactions allergiques cutanées lors d'essais avec des cobayes.

Remarques : Concernant la sensibilisation respiratoire:  
Aucune donnée trouvée.

### **1,2-benzisothiazol-3(2H)-one:**

Espèce : Souris  
Evaluation : Le produit est un sensibilisant de la peau, sous-catégorie 1B.

### **Ether méthylique du Dipropylène glycol:**

Espèce : humain  
Résultat : Ne provoque pas de sensibilisation de la peau.

### **Mutagenicité sur les cellules germinales**

#### **Composants:**

##### **sels et esters de MCPA:**

Mutagenicité sur les cellules germinales- Evaluation : Pour un (des) ingrédient(s) actif(s) similaire(s)., Acide 2-méthyl-4-chlorophenoxyacétique (MCPA)., Des études de toxicologie génétique in vitro ont donné des résultats principalement négatifs., Des études de toxicologie génétique sur les animaux ont donné des résultats principalement négatifs.

##### **fluroxypyr-meptyl (ISO):**

Mutagenicité sur les cellules germinales- Evaluation : Des études de toxicologie génétique in vitro ont donné des résultats négatifs., Des études de toxicologie génétique sur les animaux ont donné des résultats négatifs.

##### **Sel de monoéthanolamine du clopyralid (\*):**

Mutagenicité sur les cellules germinales- Evaluation : Des études de toxicologie génétique in vitro ont donné des résultats négatifs., Des études de toxicologie génétique sur les animaux ont donné des résultats négatifs.

##### **Alcohols, C12-14(even numbered), ethoxylated:**

Mutagenicité sur les cellules germinales- Evaluation : Des études de toxicologie génétique in vitro ont donné des résultats négatifs.

### **Hydrocarbures, C10, aromatiques, <1% de naphthalène:**

Mutagenicité sur les cellules germinales- Evaluation : Pour un ou des produits semblables:, Des études de toxicologie génétique in vitro ont donné des résultats négatifs., Des études de toxicologie génétique sur les animaux ont donné des résultats négatifs.

## **BOFIX™**

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
1.0	10.05.2022	800080004005	Date de la première version publiée: 10.05.2022

---

### **1,2-benzisothiazol-3(2H)-one:**

Mutagenicité sur les cellules germinales- Evaluation : Pas mutagenic quand a testé dans les systèmes bactériens ou mammifères.

### **Ether méthylique du Dipropylène glycol:**

Mutagenicité sur les cellules germinales- Evaluation : Des études de toxicologie génétique in vitro ont donné des résultats négatifs.

### **Cancérogénicité**

#### **Composants:**

##### **sels et esters de MCPA:**

Cancérogénicité - Evaluation : Pour un (des) ingrédient(s) actif(s) similaire(s), Acide 2-méthyl-4-chlorophenoxyacétique (MCPA), N'a pas provoqué le cancer chez les animaux de laboratoire.

##### **fluroxypyr-meptyl (ISO):**

Cancérogénicité - Evaluation : Pour un (des) ingrédient(s) actif(s) similaire(s), Fluroxypyr., N'a pas provoqué le cancer chez les animaux de laboratoire.

##### **Sel de monoéthanolamine du clopyralid (\*):**

Cancérogénicité - Evaluation : Des préparations semblables n'ont pas provoqué le cancer chez les animaux de laboratoire.

##### **Alcools, C12-14(even numbered), ethoxylated:**

Cancérogénicité - Evaluation : N'a pas provoqué le cancer chez les animaux de laboratoire.

##### **Ether méthylique du Dipropylène glycol:**

Cancérogénicité - Evaluation : Pour un ou des produits semblables, N'a pas provoqué le cancer chez les animaux de laboratoire.

### **Toxicité pour la reproduction**

#### **Composants:**

##### **sels et esters de MCPA:**

Toxicité pour la reproduction - Evaluation : Pour un (des) ingrédient(s) actif(s) similaire(s), Acide 2-méthyl-4-chlorophenoxyacétique (MCPA), Dans des études sur des animaux, n'a pas porté atteinte à la reproduction. Pour un (des) ingrédient(s) actif(s) similaire(s), Acide 2-méthyl-4-chlorophenoxyacétique (MCPA), Chez les animaux de laboratoire, seules des doses toxiques pour les mères ont provoqué des malformations congénitales., Chez les animaux de laboratoire, s'est révélé toxique pour le fœtus à des doses toxiques pour la mère.

##### **fluroxypyr-meptyl (ISO):**

## **BOFIX™**

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
1.0	10.05.2022	800080004005	Date de la première version publiée: 10.05.2022

---

Toxicité pour la reproduction : Dans des études sur des animaux, n'a pas porté atteinte à la reproduction.  
- Evaluation

Chez les animaux de laboratoire, s'est révélé toxique pour le fœtus à des doses toxiques pour la mère., N'a pas provoqué de malformations congénitales chez les animaux de laboratoire.

### **Sel de monoéthanolamine du clopyralid (\*):**

Toxicité pour la reproduction : Dans des études sur des animaux, l'ingrédient actif n'a pas porté atteinte à la reproduction.  
- Evaluation

Le clopyralid a provoqué des malformations congénitales chez les animaux de laboratoires, mais seulement à des doses excessives qui étaient très toxiques pour la mère. Aucune malformation congénitale n'a été observée chez les animaux exposés à des doses plusieurs fois supérieures à celles prévues lors d'une exposition normale.

### **Alcohols, C12-14(even numbered), ethoxylated:**

Toxicité pour la reproduction : Dans des études sur des animaux, n'a pas porté atteinte à la reproduction.  
- Evaluation

N'a pas provoqué de malformations congénitales ni aucun autre effet sur les fœtus des animaux de laboratoire.

### **Hydrocarbures, C10, aromatiques, <1% de naphthalène:**

Toxicité pour la reproduction : Dans des études sur des animaux, n'a pas porté atteinte à la reproduction.  
- Evaluation

Pour un ou des produits semblables:, N'a pas provoqué de malformations congénitales ni aucun autre effet sur les fœtus des animaux de laboratoire.

### **1,2-benzisothiazol-3(2H)-one:**

Toxicité pour la reproduction : Dans des études sur des animaux, n'a pas porté atteinte à la reproduction., Dans des études sur des animaux, n'a pas porté atteinte à la fécondité.  
- Evaluation

N'a pas provoqué de malformations congénitales chez les animaux de laboratoire.

### **Ether méthylique du Dipropylène glycol:**

Toxicité pour la reproduction : Pour un ou des produits semblables:, Dans des études sur des animaux, on a constaté des effets sur la reproduction seulement aux doses qui ont provoqué des effets toxiques importants chez les parents.  
- Evaluation

N'a pas provoqué de malformations congénitales ni aucun autre effet sur les fœtus des animaux de laboratoire.

### **Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique**

#### **Produit:**

Evaluation : L'évaluation des données disponibles semble indiquer que ce

## **BOFIX™**

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
1.0	10.05.2022	800080004005	Date de la première version publiée: 10.05.2022

---

matériau n'est pas classé comme ayant une toxicité spécifique pour certains organes cibles - Exposition unique.

### **Composants:**

#### **Sel de monoéthanolamine du clopyralid (\*):**

Evaluation : L'évaluation des données disponibles semble indiquer que ce matériau n'est pas classé comme ayant une toxicité spécifique pour certains organes cibles - Exposition unique.

#### **Alcohols, C12-14(even numbered), ethoxylated:**

Evaluation : Les données disponibles ne sont pas suffisantes pour déterminer la toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique).

#### **Hydrocarbures, C10, aromatiques, <1% de naphthalène:**

Voies d'exposition : Inhalation  
Evaluation : Peut provoquer somnolence ou vertiges.

#### **1,2-benzisothiazol-3(2H)-one:**

Evaluation : L'évaluation des données disponibles semble indiquer que ce matériau n'est pas classé comme ayant une toxicité spécifique pour certains organes cibles - Exposition unique.

#### **Ether méthylique du Dipropylène glycol:**

Evaluation : L'évaluation des données disponibles semble indiquer que ce matériau n'est pas classé comme ayant une toxicité spécifique pour certains organes cibles - Exposition unique.

### **Toxicité à dose répétée**

#### **Composants:**

##### **sels et esters de MCPA:**

Remarques : Pour un (des) ingrédient(s) actif(s) similaire(s).  
Acide 2-méthyl-4-chlorophenoxyacétique (MCPA).  
Chez les animaux, on a noté des effets sur les organes suivants:  
Reins.  
Foie.  
Testicules.  
Sang.

##### **fluroxypyr-meptyl (ISO):**

Remarques : D'après les données disponibles, des expositions répétées ne devraient pas avoir d'effets nocifs importants.

##### **Sel de monoéthanolamine du clopyralid (\*):**

## BOFIX™

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
1.0	10.05.2022	800080004005	Date de la première version publiée: 10.05.2022

Remarques : D'après les données disponibles, des expositions répétées ne devraient pas provoquer d'autres effets nocifs importants.

### **Hydrocarbures, C10, aromatiques, <1% de naphtalène:**

Remarques : D'après les données disponibles, des expositions répétées ne devraient pas provoquer d'autres effets nocifs importants.

### **1,2-benzisothiazol-3(2H)-one:**

Remarques : D'après les données disponibles, des expositions répétées ne devraient pas avoir d'effets nocifs importants.

### **Ether méthylique du Dipropylène glycol:**

Remarques : Les symptômes d'une exposition excessive peuvent comprendre des effets anesthésiques ou narcotiques; des étourdissements et de la somnolence peuvent se produire.

### **Toxicité par aspiration**

#### **Produit:**

Compte tenu des propriétés physiques, aucun danger d'aspiration n'est à craindre.

#### **Composants:**

##### **fluroxypyr-meptyl (ISO):**

Compte tenu des propriétés physiques, aucun danger d'aspiration n'est à craindre.

##### **Sel de monoéthanolamine du clopyralid (\*):**

Compte tenu des informations disponibles, aucun danger d'aspiration n'a pu être déterminé.

##### **Alcools, C12-14(even numbered), ethoxylated:**

Compte tenu des informations disponibles, aucun danger d'aspiration n'a pu être déterminé.

##### **Hydrocarbures, C10, aromatiques, <1% de naphtalène:**

Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

##### **Ether méthylique du Dipropylène glycol:**

Compte tenu des propriétés physiques, aucun danger d'aspiration n'est à craindre.

## 11.2 Informations sur les autres dangers

### **Propriétés perturbant le système endocrinien**

#### **Produit:**

Evaluation : La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le rè-

## BOFIX™

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
1.0	10.05.2022	800080004005	Date de la première version publiée: 10.05.2022

glement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

### RUBRIQUE 12: Informations écologiques

#### 12.1 Toxicité

**Produit:**

Toxicité pour les poissons : CL50 (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): 6,97 mg/l  
Durée d'exposition: 96 h  
Type de Test: Essai en dynamique  
Méthode: OCDE ligne directrice 203

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie )): 2,63 mg/l  
Durée d'exposition: 48 h  
Type de Test: Essai en statique  
Méthode: OCDE Ligne directrice 202

Toxicité pour les algues/plantes aquatiques : CE50r (Lemna gibba): 42 mg/l  
Point final: Inhibition du taux de croissance  
Durée d'exposition: 7 jr

CE50r (Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes)): > 1 mg/l  
Point final: Inhibition du taux de croissance  
Durée d'exposition: 72 h

CE50r (Myriophyllum spicatum (Myriophylle en épis)): 0,377 mg/l  
Durée d'exposition: 14 jr

NOEC (Myriophyllum spicatum (Myriophylle en épis)): 0,0238 mg/l  
Durée d'exposition: 14 jr

Toxicité pour les organismes vivant dans le sol : CL50: 730 mg/kg  
Durée d'exposition: 14 jr  
Point final: survie  
Espèce: Eisenia fetida (vers de terre)

Toxicité pour les organismes terrestres : DL50 par voie orale: 4615 mg/kg poids corporel.  
Espèce: Colinus virginianus (Colin de Virginie)

DL50 par contact: > 540 microgrammes/abeille  
Durée d'exposition: 48 h  
Espèce: Apis mellifera (abeilles)

DL50 par voie orale: > 550 microgrammes/abeille  
Durée d'exposition: 48 h  
Espèce: Apis mellifera (abeilles)

## BOFIX™

Version 1.0      Date de révision: 10.05.2022      Numéro de la FDS: 800080004005      Date de dernière parution: -  
Date de la première version publiée: 10.05.2022

---

### Évaluation Ecotoxicologique

- Toxicité aiguë pour le milieu aquatique : Très toxique pour les organismes aquatiques.
- Toxicité chronique pour le milieu aquatique : Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

### Composants:

#### **sels et esters de MCPA:**

- Toxicité pour les poissons : Remarques: Pour un (des) ingrédient(s) actif(s) similaire(s). Matière très toxique pour les organismes aquatiques (CL50/CE50/CI50 inférieures à 1 mg/L pour les espèces les plus sensibles).
- Toxicité pour les organismes terrestres : Remarques: Sur le plan aigu, le produit est modérément toxique pour les oiseaux (DL50 entre 51 et 500 mg/kg).

### Évaluation Ecotoxicologique

- Toxicité aiguë pour le milieu aquatique : Très toxique pour les organismes aquatiques.
- Toxicité chronique pour le milieu aquatique : Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

#### **fluroxypyr-meptyl (ISO):**

- Toxicité pour les poissons : Remarques: Matière très toxique pour les organismes aquatiques (CL50/CE50/CI50 inférieures à 1 mg/L pour les espèces les plus sensibles).
- CL50 (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): > 0,225 mg/l  
Durée d'exposition: 96 h  
Type de Test: Essai en semi-statique  
Méthode: OECD Ligne directrice 203 ou Equivalente
- Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie )): > 0,183 mg/l  
Durée d'exposition: 48 h  
Type de Test: Essai en semi-statique  
Méthode: OECD Ligne directrice 202 ou Equivalente
- Toxicité pour les algues/plantes aquatiques : CE50r (diatomée de l'espèce de la navicule): 0,24 mg/l  
Durée d'exposition: 72 h  
Type de Test: Essai en statique  
Méthode: OECD Ligne directrice 201 ou Equivalente
- CE50b (algue de l'espèce du Scenedesmus): > 0,47 mg/l  
Durée d'exposition: 72 h
- CE50r (Selenastrum capricornutum (algue verte)): > 1,410 mg/l



## BOFIX™

Version 1.0      Date de révision: 10.05.2022      Numéro de la FDS: 800080004005      Date de dernière parution: -  
Date de la première version publiée: 10.05.2022

---

Durée d'exposition: 96 h

CE50r (Myriophyllum spicatum (Myriophylle en épis)): 0,075 mg/l

Durée d'exposition: 14 jr

NOEC (Myriophyllum spicatum (Myriophylle en épis)): 0,031 mg/l

Durée d'exposition: 14 jr

Facteur M (Toxicité aiguë pour le milieu aquatique) : 10

Toxicité pour les poissons (Toxicité chronique) : NOEC: 0,32 mg/l  
Espèce: Truite Arc En Ciel (Oncorhynchus mykiss)

Facteur M (Toxicité chronique pour le milieu aquatique) : 1

Toxicité pour les organismes vivant dans le sol : CL50: > 1.000 mg/kg  
Espèce: Eisenia fetida (vers de terre)

Toxicité pour les organismes terrestres : Remarques: Sur le plan aigu, le produit est pratiquement non toxique pour les oiseaux (DL50 > 2000 mg/kg).  
Sur le plan alimentaire, le produit est pratiquement non toxique pour les oiseaux (CL50 > 5000 ppm).

DL50 par voie orale: > 2000 mg/kg poids corporel.  
Durée d'exposition: 5 jr  
Espèce: Colinus virginianus (Colin de Virginie)

CL50 par voie alimentaire: > 5000 mg/kg par voie alimentaire.  
Espèce: Colinus virginianus (Colin de Virginie)

DL50 par voie orale: > 100 microgrammes/abeille  
Durée d'exposition: 48 h  
Espèce: Apis mellifera (abeilles)

DL50 par contact: > 100 microgrammes/abeille  
Durée d'exposition: 48 h  
Espèce: Apis mellifera (abeilles)

### Évaluation Ecotoxicologique

Toxicité aiguë pour le milieu aquatique : Très toxique pour les organismes aquatiques.

Toxicité chronique pour le milieu aquatique : Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

### Sel de monoéthanolamine du clopyralid (\*):

Toxicité pour les poissons : CL50 (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): > 100 mg/l

## BOFIX™

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
1.0	10.05.2022	800080004005	Date de la première version publiée: 10.05.2022

- Durée d'exposition: 96 h  
Type de Test: Essai en statique  
Méthode: OECD Ligne directrice 203 ou Equivalente
- Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): > 100 mg/l  
Durée d'exposition: 48 h  
Type de Test: Essai en statique  
Méthode: OECD Ligne directrice 202 ou Equivalente
- Toxicité pour les algues/plantes aquatiques : CE50r (Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes)): 30 mg/l  
Durée d'exposition: 72 h
- CE50r (Myriophyllum spicatum (Myriophylle en épis)): > 3 mg/l  
Durée d'exposition: 14 jr  
Remarques: Pour un ou des produits semblables:
- NOEC (Myriophyllum spicatum (Myriophylle en épis)): 0,0089 mg/l  
Durée d'exposition: 14 jr  
Remarques: Pour un ou des produits semblables:
- Facteur M (Toxicité chronique pour le milieu aquatique) : 10
- Toxicité pour les organismes terrestres : DL50 par voie orale: 1465 - 2000 mg/kg poids corporel.  
Durée d'exposition: 14 jr  
Espèce: Anas platyrhynchos (canard colvert)  
Remarques: Pour un (des) ingrédient(s) actif(s) similaire(s).
- CL50 par voie alimentaire: > 5000 mg/kg par voie alimentaire.  
Durée d'exposition: 8 jr  
Espèce: Colinus virginianus (Colin de Virginie)  
Remarques: Pour un (des) ingrédient(s) actif(s) similaire(s).
- DL50 par contact: > 100 microgrammes/abeille  
Durée d'exposition: 48 jr  
Espèce: Apis mellifera (abeilles)  
Remarques: Pour un (des) ingrédient(s) actif(s) similaire(s).
- DL50 par voie orale: > 98,1 microgrammes/abeille  
Durée d'exposition: 48 jr  
Espèce: Apis mellifera (abeilles)  
Remarques: Pour un (des) ingrédient(s) actif(s) similaire(s).

### Évaluation Ecotoxicologique

- Toxicité aiguë pour le milieu aquatique : Toxique pour les organismes aquatiques.
- Toxicité chronique pour le milieu aquatique : Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

## BOFIX™

Version 1.0      Date de révision: 10.05.2022      Numéro de la FDS: 800080004005      Date de dernière parution: -  
Date de la première version publiée: 10.05.2022

---

### **Alcohols, C12-14(even numbered), ethoxylated:**

- Toxicité pour les poissons : CE50 (Poisson): 0,876 mg/l  
Durée d'exposition: 96 h  
Type de Test: Essai en semi-statique
- Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie )): 0,39 mg/l  
Durée d'exposition: 48 h  
Type de Test: Statique
- Toxicité pour les algues/plantes aquatiques : CE50r (Les algues): 0,41 mg/l  
Point final: Taux de croissance  
Durée d'exposition: 72 h  
Type de Test: Statique
- Toxicité pour les poissons (Toxicité chronique) : NOEC: 0,28 mg/l  
Durée d'exposition: 30 jr  
Espèce: Poisson  
Type de Test: dynamique
- Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique) : NOEC: 0,77 mg/l  
Durée d'exposition: 21 jr  
Espèce: Daphnies  
Type de Test: Essai en dynamique

### **Évaluation Ecotoxicologique**

- Toxicité chronique pour le milieu aquatique : Ce produit n'est associé à aucun effet écotoxicologique connu.

### **Hydrocarbures, C10, aromatiques, <1% de naphtalène:**

- Toxicité pour les poissons : Remarques: Pour un ou des produits semblables:  
Sur le plan aigu, le produit est modérément toxique pour les organismes aquatiques (CL50/CE50 entre 1 et 10 mg/L chez les espèces testées les plus sensibles).
- Remarques: Pour un ou des produits semblables:  
Le produit est toxique pour les organismes aquatiques (CL50/CE50/CI50 compris entre 1 et 10 mg/L dans la plupart des espèces sensibles).
- CL50 (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): 2 - 5 mg/l  
Durée d'exposition: 96 h  
Remarques: Pour un ou des produits semblables:
- Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 (Daphnies): 3 - 10 mg/l  
Durée d'exposition: 48 h  
Remarques: Pour un ou des produits semblables:
- Toxicité pour les algues/plantes aquatiques : CE50 (Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes)): 11 mg/l  
Durée d'exposition: 72 h

## BOFIX™

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
1.0	10.05.2022	800080004005	Date de la première version publiée: 10.05.2022

Remarques: Pour un ou des produits semblables:

### Évaluation Ecotoxicologique

Toxicité chronique pour le milieu aquatique : Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

#### 1,2-benzisothiazol-3(2H)-one:

Toxicité pour les poissons : CL50 (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): 1,9 mg/l  
Durée d'exposition: 96 h  
Type de Test: Essai en dynamique  
Méthode: OECD Ligne directrice 203 ou Equivalente

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie )): 3,7 mg/l  
Durée d'exposition: 48 h  
Type de Test: Essai en dynamique  
Méthode: OECD Ligne directrice 202 ou Equivalente

CL50 (Crevette (mysidopsis bahia)): 1,9 mg/l  
Durée d'exposition: 96 h

Toxicité pour les algues/plantes aquatiques : CE50r (Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes)): 0,8 mg/l  
Durée d'exposition: 72 h  
Type de Test: Essai en statique  
Méthode: OECD Ligne directrice 201 ou Equivalente

NOEC (Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes)): 0,21 mg/l  
Point final: Taux de croissance  
Durée d'exposition: 72 h  
Type de Test: Essai en statique  
Méthode: OECD Ligne directrice 201 ou Equivalente

CE50r (diatomée Skeletonema costatum): 0,36 mg/l  
Durée d'exposition: 72 h  
Type de Test: Essai en statique  
Méthode: OECD Ligne directrice 201 ou Equivalente

NOEC (diatomée Skeletonema costatum): 0,15 mg/l  
Point final: Taux de croissance  
Durée d'exposition: 72 h  
Type de Test: Essai en statique  
Méthode: OECD Ligne directrice 201 ou Equivalente

Facteur M (Toxicité aiguë pour le milieu aquatique) : 1

Toxicité pour les microorganismes : CE50 (Bactérie (boue d'activation)): 28,52 mg/l  
Durée d'exposition: 3 h  
Type de Test: Inhibition de la respiration de boues activées

## BOFIX™

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
1.0	10.05.2022	800080004005	Date de la première version publiée: 10.05.2022

### **Ether méthylique du Dipropylène glycol:**

- Toxicité pour les poissons : CL50 (*Poecilia reticulata* (Guppie)): > 1.000 mg/l  
Durée d'exposition: 96 h  
Type de Test: Essai en statique  
Méthode: OECD Ligne directrice 203 ou Equivalente
- Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CL50 (*Daphnia magna* (Grande daphnie )): 1.919 mg/l  
Durée d'exposition: 48 h  
Type de Test: Essai en statique  
Méthode: OECD Ligne directrice 202 ou Equivalente
- CL50 (*Crangon crangon* (crevette)): > 1.000 mg/l  
Durée d'exposition: 96 h  
Type de Test: Essai en semi-statique  
Méthode: OECD Ligne directrice 202 ou Equivalente
- CL50 (copépode *Acartia tonsa*): 2.070 mg/l  
Durée d'exposition: 48 h  
Type de Test: Essai en statique  
Méthode: ISO TC147/SC5/WG2
- Toxicité pour les algues/plantes aquatiques : CE50r (*Pseudokirchneriella subcapitata* (algues vertes)): > 969 mg/l  
Point final: Biomasse  
Durée d'exposition: 96 h  
Type de Test: Essai en statique  
Méthode: OECD Ligne directrice 201 ou Equivalente
- Toxicité pour les microorganismes : CE10 (*Pseudomonas putida*): 4.168 mg/l  
Durée d'exposition: 18 h
- Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique) : NOEC: > 0,5 mg/l  
Durée d'exposition: 22 jr  
Espèce: *Daphnia magna* (Grande daphnie )  
Type de Test: Essai en dynamique  
Méthode: OECD Ligne directrice 211 ou Equivalente
- LOEC: > 0,5 mg/l  
Durée d'exposition: 22 jr  
Espèce: *Daphnia magna* (Grande daphnie )  
Type de Test: Essai en dynamique  
Méthode: OECD Ligne directrice 211 ou Equivalente
- NMTA (Niveau maximum toxique acceptable): > 0,5 mg/l  
Durée d'exposition: 22 jr  
Espèce: *Daphnia magna* (Grande daphnie )  
Type de Test: Essai en dynamique  
Méthode: OECD Ligne directrice 211 ou Equivalente

### **Évaluation Ecotoxicologique**

- Toxicité chronique pour le milieu aquatique : Ce produit n'est associé à aucun effet écotoxicologique connu.

## **BOFIX™**

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
1.0	10.05.2022	800080004005	Date de la première version publiée: 10.05.2022

---

### **12.2 Persistance et dégradabilité**

#### **Composants:**

##### **sels et esters de MCPA:**

Biodégradabilité : Remarques: Pour un ou des produits semblables:  
Dans des conditions aérobies de laboratoire, la biodégradation est inférieure aux limites détectables (DBO20 ou DBO28/demande théorique en oxygène < 2,5 %).  
Le taux de biodégradation dans le sol et/ou dans l'eau peut augmenter avec l'accoutumance.

##### **fluroxypyr-meptyl (ISO):**

Biodégradabilité : Résultat: N'est pas biodégradable  
Remarques: Le produit n'est pas facilement biodégradable selon les lignes directrices de l'OCDE/EC.

Biodégradation: 32 %  
Durée d'exposition: 28 jr  
Méthode: OECD Ligne directrice 301D ou Equivalente  
Remarques: Intervalle de temps de 10 jours : Echec

ThOD : 2,2 kg/kg

Stabilité dans l'eau : Type de Test: Hydrolyse  
Dégradation par périodes de demi-vie (demi -vie): 454 jr

##### **Sel de monoéthanolamine du clopyralid (\*):**

Biodégradabilité : Résultat: N'est pas biodégradable  
Remarques: Pour un (des) ingrédient(s) actif(s) similaire(s).  
Clopyralid.

##### **Alcools, C12-14(even numbered), ethoxylated:**

Biodégradabilité : Résultat: Facilement biodégradable.  
Biodégradation: 95 %  
Durée d'exposition: 28 jr  
Remarques: Le produit se dégrade facilement. Les tests de biodégradabilité immédiate de l'OCDE le confirment.

##### **Hydrocarbures, C10, aromatiques, <1% de naphtalène:**

Biodégradabilité : Remarques: Ce produit est intrinsèquement biodégradable. Il atteint plus de 20 % de biodégradation dans les tests de l'OCDE sur la biodégradabilité intrinsèque.

##### **1,2-benzisothiazol-3(2H)-one:**

Biodégradabilité : Résultat: Facilement biodégradable.  
Biodégradation: 24 %  
Durée d'exposition: 28 jr

## BOFIX™

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
1.0	10.05.2022	800080004005	Date de la première version publiée: 10.05.2022

Méthode: OECD Ligne directrice 301B ou Equivalente  
Remarques: Dégradation abiotique: la matière est rapidement dégradée grâce à des voies abiotiques.

### **Ether méthylique du Dipropylène glycol:**

Biodégradabilité : Résultat: Facilement biodégradable.  
Biodégradation: 75 %  
Durée d'exposition: 28 jr  
Remarques: Le produit se dégrade facilement. Les tests de biodégradabilité immédiate de l'OCDE le confirment. Ultiment, le produit est biodégradable. Il atteint plus de 70 % de minéralisation dans des tests de l'OCDE sur la biodégradabilité intrinsèque.

Type de Test: aérobique  
Méthode: OECD Ligne directrice 301F ou Equivalente  
Remarques: Intervalle de temps de 10 jours : Passe

## 12.3 Potentiel de bioaccumulation

### **Composants:**

#### **sels et esters de MCPA:**

Coefficient de partage: n-octanol/eau : Remarques: D'après les informations concernant un produit semblable:  
Faible potentiel de bioconcentration (FBC < 100 ou Log Pow < 3).

#### **fluroxypyr-meptyl (ISO):**

Bioaccumulation : Espèce: Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)  
Facteur de bioconcentration (FBC): 26  
Méthode: Mesuré

Coefficient de partage: n-octanol/eau :

log Pow: 5,04  
Méthode: Mesuré  
Remarques: Faible potentiel de bioconcentration (FBC < 100 ou Log Pow < 3).

#### **Sel de monoéthanolamine du clopyralid (\*):**

Coefficient de partage: n-octanol/eau : Remarques: Pour un (des) ingrédient(s) actif(s) similaire(s). Clopyralid.  
Faible potentiel de bioconcentration (FBC < 100 ou Log Pow < 3).

#### **Alcohols, C12-14(even numbered), ethoxylated:**

Bioaccumulation : Facteur de bioconcentration (FBC): 12,7 - 237

## BOFIX™

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
1.0	10.05.2022	800080004005	Date de la première version publiée: 10.05.2022

Coefficient de partage: n-octanol/eau : log Pow: 4,22 - 7  
Remarques: Potentiel modéré de bioconcentration (FBC entre 100 et 3000 ou log Pow entre 3 et 5).

### Hydrocarbures, C10, aromatiques, <1% de naphtalène:

Coefficient de partage: n-octanol/eau : Remarques: Pas de données disponibles pour ce produit.  
Pour un ou des produits semblables:  
Potentiel élevé de bioconcentration (FBC > 3000 ou Log Pow entre 5 et 7).

### Poly(oxy-1,2-ethanediyl), .alpha.-sulfo-omega.-(dodecyloxy)-, ammonium salt:

Coefficient de partage: n-octanol/eau : Remarques: Aucune donnée trouvée.

### 1,2-benzisothiazol-3(2H)-one:

Bioaccumulation : Espèce: Poisson  
Facteur de bioconcentration (FBC): 3,2  
Méthode: Calculé.

Coefficient de partage: n-octanol/eau : log Pow: 1,19  
Méthode: OECD Ligne directrice 117 ou Equivalente  
Remarques: Faible potentiel de bioconcentration (FBC < 100 ou Log Pow < 3).

### Ether méthylique du Dipropylène glycol:

Coefficient de partage: n-octanol/eau : log Pow: 1,01  
Méthode: Mesuré  
Remarques: Faible potentiel de bioconcentration (FBC < 100 ou Log Pow < 3).

## 12.4 Mobilité dans le sol

### Composants:

#### sels et esters de MCPA:

Répartition entre les compar- : Remarques: Pour un (des) ingrédient(s) actif(s) similaire(s).  
timents environnementaux Potentiel très élevé de mobilité dans le sol (Koc entre 0 et 50).

#### fluroxypyr-meptyl (ISO):

Répartition entre les compar- : Koc: 6200 - 43000  
timents environnementaux Remarques: Devrait être relativement immobile dans la terre  
(Koc > 5000).

#### Sel de monoéthanolamine du clopyralid (\*):

Répartition entre les compar- : Remarques: Pour un (des) ingrédient(s) actif(s) similaire(s).  
timents environnementaux Clopyralid.  
Potentiel très élevé de mobilité dans le sol (Koc entre 0 et 50).



## **BOFIX™**

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
1.0	10.05.2022	800080004005	Date de la première version publiée: 10.05.2022

---

### **Alcohols, C12-14(even numbered), ethoxylated:**

Répartition entre les compar- : Koc: 464,2 - 7064  
timents environnementaux      Remarques: Le potentiel de mobilité dans le sol est faible  
(Koc entre 500 et 2 000).

### **Hydrocarbures, C10, aromatiques, <1% de naphtalène:**

Répartition entre les compar- : Remarques: Aucune donnée trouvée.  
timents environnementaux

### **Poly(oxy-1,2-ethanediyl), .alpha.-sulfo-.omega.-(dodecyloxy)-, ammonium salt:**

Répartition entre les compar- : Remarques: Aucune donnée trouvée.  
timents environnementaux

### **1,2-benzisothiazol-3(2H)-one:**

Répartition entre les compar- : Koc: 104  
timents environnementaux      Méthode: Estimation  
Remarques: Potentiel élevé de mobilité dans le sol (Koc entre  
50 et 150).  
Étant donné sa très faible constante de Henry, la volatilisation  
à partir d'étendues d'eau ou de sols humides ne devrait pas  
être un facteur important dans le devenir du produit.

### **Ether méthylique du Dipropylène glycol:**

Répartition entre les compar- : Koc: 0,28  
timents environnementaux      Méthode: Estimation  
Remarques: Étant donné sa très faible constante de Henry, la  
volatilisation à partir d'étendues d'eau ou de sols humides ne  
devrait pas être un facteur important dans le devenir du pro-  
duit.  
Potentiel très élevé de mobilité dans le sol (Koc entre 0 et 50).

## **12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB**

### **Produit:**

Evaluation : Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient  
considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique  
(PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des  
niveaux de 0,1% ou plus.

### **Composants:**

#### **sels et esters de MCPA:**

Evaluation : Cette substance n'est pas considérée comme persistante, ni  
bioaccumulable ni toxique (PBT).. Cette substance n'est pas  
considérée comme très persistante ni très bioaccumulable  
(vPvB).

#### **fluroxypyr-meptyl (ISO):**

## **BOFIX™**

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
1.0	10.05.2022	800080004005	Date de la première version publiée: 10.05.2022

---

Evaluation : Cette substance n'est pas considérée comme persistante, ni bioaccumulable ni toxique (PBT).. Cette substance n'est pas considérée comme très persistante ni très bioaccumulable (vPvB).

### **Sel de monoéthanolamine du clopyralid (\*):**

Evaluation : Cette substance n'est pas considérée comme persistante, ni bioaccumulable ni toxique (PBT).. Cette substance n'est pas considérée comme très persistante ni très bioaccumulable (vPvB).

### **Alcohols, C12-14(even numbered), ethoxylated:**

Evaluation : Cette substance n'a pas été évaluée pour la persistance, la bioaccumulation et la toxicité (PBT).

### **Hydrocarbures, C10, aromatiques, <1% de naphtalène:**

Evaluation : Cette substance n'est pas considérée comme persistante, bioaccumulable et toxique (PBT).. Cette substance n'est pas considérée comme très persistante et très bioaccumulable (vPvB).

### **Poly(oxy-1,2-ethanediyl), .alpha.-sulfo-.omega.-(dodecyloxy)-, ammonium salt:**

Evaluation : Cette substance n'a pas été évaluée pour la persistance, la bioaccumulation et la toxicité (PBT).

### **1,2-benzisothiazol-3(2H)-one:**

Evaluation : Cette substance n'a pas été évaluée pour la persistance, la bioaccumulation et la toxicité (PBT).

### **Ether méthylique du Dipropylène glycol:**

Evaluation : Cette substance n'est pas considérée comme persistante, ni bioaccumulable ni toxique (PBT).. Cette substance n'est pas considérée comme très persistante ni très bioaccumulable (vPvB).

## **12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien**

### **Produit:**

Evaluation : La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

## **BOFIX™**

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
1.0	10.05.2022	800080004005	Date de la première version publiée: 10.05.2022

---

### **12.7 Autres effets néfastes**

#### **Composants:**

##### **fluroxypyr-meptyl (ISO):**

Potentiel de destruction de l'ozone : Remarques: Cette substance ne figure pas sur la liste du Protocole de Montréal relatif aux substances qui appauvrissent la couche d'ozone.

##### **Sel de monoéthanolamine du clopyralid (\*):**

Potentiel de destruction de l'ozone : Remarques: Cette substance ne figure pas sur la liste du Protocole de Montréal relatif aux substances qui appauvrissent la couche d'ozone.

##### **Alcohols, C12-14(even numbered), ethoxylated:**

Potentiel de destruction de l'ozone : Remarques: Cette substance ne figure pas sur la liste du Protocole de Montréal relatif aux substances qui appauvrissent la couche d'ozone.

##### **Hydrocarbures, C10, aromatiques, <1% de naphtalène:**

Potentiel de destruction de l'ozone : Remarques: Cette substance ne figure pas sur la liste du Protocole de Montréal relatif aux substances qui appauvrissent la couche d'ozone.

##### **Poly(oxy-1,2-ethanediyl), .alpha.-sulfo-omega-(dodecyloxy)-, ammonium salt:**

Potentiel de destruction de l'ozone : Remarques: Cette substance ne figure pas sur la liste du Protocole de Montréal relatif aux substances qui appauvrissent la couche d'ozone.

##### **1,2-benzisothiazol-3(2H)-one:**

Potentiel de destruction de l'ozone : Remarques: Cette substance ne figure pas sur la liste du Protocole de Montréal relatif aux substances qui appauvrissent la couche d'ozone.

##### **Ether méthylique du Dipropylène glycol:**

Potentiel de destruction de l'ozone : Réglementation: (Mise à jour: 11/22/2010 KS 11/25/2010 LMK)  
Remarques: Cette substance ne figure pas sur la liste du Protocole de Montréal relatif aux substances qui appauvrissent la couche d'ozone.

---

## **RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination**

### **13.1 Méthodes de traitement des déchets**

Produit : En cas d'impossibilité d'éliminer les déchets et/ou les contenants conformément aux recommandations portées sur l'étiquette, procéder conformément à la réglementation locale ou

## BOFIX™

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
1.0	10.05.2022	800080004005	Date de la première version publiée: 10.05.2022

régionale en vigueur.

Les informations portées ci-dessous ne s'appliquent qu'au produit fourni en l'état. Son identification d'après les caractéristiques ou la liste peut ne pas être applicable en cas de produit détérioré ou contaminé. Il incombe à la personne à l'origine du déchet de définir la toxicité et les propriétés physiques du produit obtenu afin d'en définir l'identification correspondante et le(s) mode(s) d'élimination conformément aux réglementations en vigueur.

Si le produit fourni devient un déchet, appliquez l'ensemble des lois en vigueur aux niveaux régional, national et local.

### RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

#### 14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification

ADR	:	UN 3082
RID	:	UN 3082
IMDG	:	UN 3082
IATA	:	UN 3082

#### 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

ADR	:	MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A. (Fluroxypyre, Clopyralide)
RID	:	MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A. (Fluroxypyre, Clopyralide)
IMDG	:	ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S. (Fluroxypyr, Clopyralid)
IATA	:	Environmentally hazardous substance, liquid, n.o.s. (Fluroxypyr, Clopyralid)

#### 14.3 Classe(s) de danger pour le transport

ADR	:	9
RID	:	9
IMDG	:	9
IATA	:	9

#### 14.4 Groupe d'emballage

ADR	:	
Groupe d'emballage	:	III
Code de classification	:	M6
Numéro d'identification du	:	90

## BOFIX™

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
1.0	10.05.2022	800080004005	Date de la première version publiée: 10.05.2022

danger  
Étiquettes : 9  
Code de restriction en tunnels : (-)

### RID

Groupe d'emballage : III  
Code de classification : M6  
Numéro d'identification du danger : 90

danger  
Étiquettes : 9

### IMDG

Groupe d'emballage : III  
Étiquettes : 9  
EmS Code : F-A, S-F  
Remarques : Stowage category A

### IATA (Cargo)

Instructions de conditionnement (avion cargo) : 964  
Instruction d'emballage (LQ) : Y964  
Groupe d'emballage : III  
Étiquettes : Miscellaneous

### IATA (Passager)

Instructions de conditionnement (avion de ligne) : 964  
Instruction d'emballage (LQ) : Y964  
Groupe d'emballage : III  
Étiquettes : Miscellaneous

## 14.5 Dangers pour l'environnement

### ADR

Dangereux pour l'environnement : non

### RID

Dangereux pour l'environnement : non

### IMDG

Polluant marin : oui

## 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Polluants marins désignés sous les numéros ONU 3077 et 3082, en emballages individuels ou groupés, contenant une quantité nette par emballage individuel ou intérieur de 5 L ou moins pour les liquides, ou ayant une masse nette par emballage individuel ou intérieur de 5 kg ou moins pour les solides. Peuvent être transportés en tant que marchandises non dangereuses conformément à la section 2.10.2.7 du code IMDG, à la disposition spéciale A197 de l'IATA et à la disposition spéciale 375 de l'ADR/RID.

La(Les) classification(s) de transport fournie(s) ici servent uniquement à des fins d'information et est(sont) basé(e)s sur les propriétés des matières non emballées, tel que décrit dans la fiche des caractéristiques de sécurité. Les classifications de transport peuvent varier selon le mode de

## **BOFIX™**

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
1.0	10.05.2022	800080004005	Date de la première version publiée: 10.05.2022

transport, les tailles des emballages et les variations dans les réglementations régionales ou nationales.

### **14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI**

Non applicable pour le produit tel qu'il est fourni.

## **RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation**

### **15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

REACH - Listes des substances extrêmement préoccupantes candidates en vue d'une autorisation (Article 59). : Non applicable

Règlement (CE) N° 1005/2009 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone : Non applicable

Règlement (UE) 2019/1021 concernant les polluants organiques persistants (refonte) : Non applicable

Règlement (CE) N° 649/2012 du Parlement européen et du Conseil concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux : Non applicable

REACH - Liste des substances soumises à autorisation (Annexe XIV) : Non applicable

Seveso III: Directive 2012/18/UE du Parlement européen et du Conseil concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses. E1 DANGERS POUR L'ENVIRONNEMENT

Numéro d'enregistrement : 8171P/B

### **15.2 Évaluation de la sécurité chimique**

Une Evaluation du Risque Chimique n'est pas exigée pour cette substance lorsqu'elle est utilisée pour les applications spécifiées.

Le mélange est évalué dans le cadre des dispositions du Règlement (CE) No.1107/2009.

Se référer à l'étiquette pour les informations concernant l'évaluation de l'exposition.

## **RUBRIQUE 16: Autres informations**

### **Sources et références des informations**

Cette FDS est préparée par les Services de Réglementation des Produits (Product Regulatory Services) et ceux des Communications des risques (Hazard communications Groups) et s'appuie sur des informations et références au sein de l'entreprise.

## BOFIX™

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
1.0	10.05.2022	800080004005	Date de la première version publiée: 10.05.2022

### Texte complet pour phrase H

H302	:	Nocif en cas d'ingestion.
H304	:	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H312	:	Nocif par contact cutané.
H315	:	Provoque une irritation cutanée.
H317	:	Peut provoquer une allergie cutanée.
H318	:	Provoque de graves lésions des yeux.
H319	:	Provoque une sévère irritation des yeux.
H332	:	Nocif par inhalation.
H336	:	Peut provoquer somnolence ou vertiges.
H400	:	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410	:	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H411	:	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H412	:	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

### Texte complet pour autres abréviations

Acute Tox.	:	Toxicité aiguë
Aquatic Acute	:	Danger à court terme (aigu) pour le milieu aquatique
Aquatic Chronic	:	Danger à long terme (chronique) pour le milieu aquatique
Asp. Tox.	:	Danger par aspiration
Eye Dam.	:	Lésions oculaires graves
Eye Irrit.	:	Irritation oculaire
Skin Irrit.	:	Irritation cutanée
Skin Sens.	:	Sensibilisation cutanée
STOT SE	:	Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique
2000/39/EC	:	Directive 2000/39/CE de la Commission relative à l'établissement d'une première liste de valeurs limites d'exposition professionnelle de caractère indicatif
BE OEL	:	Valeurs limites d'exposition professionnelle
Dow IHG	:	Dow IHG
2000/39/EC / TWA	:	Valeurs limites - huit heures
BE OEL / VLE 8 hr	:	Valeur limite
Dow IHG / STEL	:	Valeur limite à courte terme
Dow IHG / TWA	:	Valeur limite de moyenne d'exposition

ADN - Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures; ADR - Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par la route; AIIC - Inventaire australien des produits chimiques industriels; ASTM - Société américaine pour les essais de matériaux; bw - Poids corporel; CLP - Règlement relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances; règlement (CE) n° 1272/2008; CMR - Cancérogène, mutagène ou toxique pour la reproduction; DIN - Norme de l'Institut allemand de normalisation; DSL - Liste nationale des substances (Canada); ECHA - Agence européenne des produits chimiques; EC-Number - Numéro de Communauté européenne; ECx - Concentration associée à x % de réponse; ELx - Taux de charge associée à x % de réponse; EmS - Horaire d'urgence; ENCS - Substances chimiques existantes et substances nouvelles (Japon); ErCx - Concentration associée à une réponse de taux de croissance de x %; GHS - Système général harmonisé; GLP - Bonnes pratiques de laboratoire; IARC - Centre international de recherche sur le cancer; IATA - Association du transport aérien international; IBC - Code internatio-

## BOFIX™

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
1.0	10.05.2022	800080004005	Date de la première version publiée: 10.05.2022

nal pour la construction et l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac; IC50 - Concentration inhibitrice demi maximale; ICAO - Organisation de l'aviation civile internationale; IECSC - Inventaire des substances chimiques existantes en Chine; IMDG - Marchandises dangereuses pour le transport maritime international; IMO - Organisation maritime internationale; ISHL - Sécurité industrielle et le droit de la santé (Japon); ISO - Organisation internationale de normalisation; KECI - Inventaire des produits chimiques coréens existants; LC50 - Concentration létale pour 50 % d'une population test; LD50 - Dose létale pour 50 % d'une population test (dose létale moyenne); MARPOL - Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires; n.o.s. - Non spécifié; NO(A)EC - Effet de concentration non observé (négatif); NO(A)EL - Effet non observé (nocif); NOELR - Taux de charge sans effet observé; NZIoC - Inventaire des produits chimiques en Nouvelle-Zélande; OECD - Organisation pour la coopération économique et le développement; OPPTS - Bureau de la sécurité chimique et prévention de la pollution; PBT - Persistant, bio-accumulable et toxique; PICCS - Inventaire des produits et substances chimiques aux Philippines; (Q)SAR - Relations structure-activité (quantitative); REACH - Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des produits chimiques; RID - Règlement concernant le transport international des marchandises dangereuses par chemin de fer; SADT - Température de décomposition auto-accélérée; SDS - Fiche de Données de Sécurité; SVHC - substance extrêmement préoccupante; TCSI - Inventaire des substances chimiques à Taiwan; TECL - Répertoire des produits chimiques existants en Thaïlande; TRGS - Règle technique pour les substances dangereuses; TSCA - Loi sur le contrôle des substances toxiques (États-Unis); UN - Les Nations Unies; vPvB - Très persistant et très bioaccumulable

### Information supplémentaire

#### Classification du mélange:

Eye Irrit. 2	H319
Skin Sens. 1B	H317
Aquatic Acute 1	H400
Aquatic Chronic 1	H410

#### Procédure de classification:

Sur la base de données ou de l'évaluation des produits
Sur la base de données ou de l'évaluation des produits
Sur la base de données ou de l'évaluation des produits
Sur la base de données ou de l'évaluation des produits

Code du produit: EF-1498

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommé désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.

BE / FR